

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal

Date de convocation  
30 mars 2023  
Date d'affichage  
30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le trois avril à vingt heures précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le trente mars deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.



En exercice 15  
Présents 12  
Votants 13

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

**Absente et excusée** : Maryse BESNIER

Maryse BESNIER donne pouvoir à Laurent GUILLET pour voter en ses lieu et place.

**Absents** : Pascaline LEGENDRE, Aurélia BUTET.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## SUBVENTION FONDS VERT POUR LE RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIE 2023-021

Monsieur le Maire expose que le projet de réseau de chaleur par champ de sonde géothermie dont le coût prévisionnel s'élève à 390 758 € HT soit 468 909.60€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'axe numéro 1 : le renforcement de la performance environnementale - rénovation énergétique des bâtiments publics.

La commune peut prétendre à une subvention à hauteur de 20 % pour la réalisation d'un réseau de chaleur par champ de sonde pour le Groupe scolaire, la Mairie et le Presbytère.

Après délibération, le conseil municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	78 151,00 HT
Fonds Européens (à préciser)	
Fonds Vert	78 152,00 HT
FNADT	
Conseil Régional CTR	66 000,00 HT
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser) ADEME	168 455,00 HT
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	390 8,00HT

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention Fonds vert,  
**ATTESTE** de l'inscription du projet réseau de chaleur par champ de sonde géothermie au budget 2023,  
**ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,  
**DONNE** pouvoir au maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,**

**Pour copie conforme,**

*Le Maire,*

*Jean-Michel ROYER*

